

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du mercredi 12 Février 2020 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Michel ILLAC, Maire.

Convocation et Affichage du 05 Février 2020

## PRESENTS :

*Mesdames* Hélène VARRE, Marie-Claude TUDELLA, Brigitte BRANCATO, Hélène FRANCESCHI, Catherine KERVAJAN, Karen DOSSETTO, Sabrina BENKENOUCHE, Simonne DURANG, Céline ARCINI, Fabienne REMANT DOLE

*Messieurs* Michel ILLAC Frédéric OUNANIAN, Hubert MACONE, Marcel TURCHIULI, Mohamed BEHAIRI, Thierry SOUMAHORO, Christophe BUONO, Sébastien ALARCON, Roger FARINA

Un pouvoir de Mme Louise VINCENZI	à	Mr Mohamed BEHAIRI
Un pouvoir de Mme Audrey GLORIAN	à	Mme Hélène VARRE
Un pouvoir de Mr Philippe FOULQUIE.	à	Mr Michel ILLAC
Un pouvoir de Mr André PASSAT	à	Mr Marcel TURCHIULI
Un pouvoir de Mr Fabrice VAQUER	à	Mr Frédéric OUNANIAN

## ABSENTS :

Martine MATTEI  
Robert FHAL  
Daniel PIERRE  
Carole LENCI  
Bernard GUARINO

*Monsieur Sébastien ALARCON est nommé secrétaire de séance.*

En exercice ..... 29  
Présents..... 19  
Votants ..... 24

### I. Adoption du Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 05 décembre 2019

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI le présent exposé et après en avoir débattu,

#### A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

POUR 24 CONTRE 00..... ABSTENTION 00.....

### II. Modification de l'ordre du jour du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal le point suivant :

- Acquisition de la parcelle AC5

## RAPPORT N°DF - 01

**Objet : Demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2020 pour la rénovation de l'Hôtel de Ville**

**Rapporteur : Marcel TURCHIULI**

Depuis plusieurs années différentes phases de rénovation ou d'agrandissement de l'Hôtel ont été menées afin d'améliorer avec régularité le service public et les conditions de travail des employés municipaux : amélioration et reconfiguration des locaux d'accueil, rénovation du CCAS, agrandissement des locaux de la Police Municipale et création d'un CSU...

Ainsi, dans le cadre du programme de rénovation des toitures des bâtiments municipaux, et comme il a pu déjà être fait sur d'autres sites (MPT, écoles, gymnase...), il convient d'engager des travaux de rénovation de celle de l'Hôtel de Ville (isolation comprise) et des façades pour un coût estimé à 606 590€ HT. S'ajouteront à ces travaux des travaux de réfection intérieure et d'agrandissement.

Les travaux étant conséquents, un déménagement provisoire des locaux municipaux sera organisé.

Il est donc proposé de :

- Solliciter l'aide maximale de l'Etat au titre de la DSIL 2020 conformément au plan de financement ci-dessous :

Projets communaux	Dépenses Prévisionnelles (HT)	Recettes prévisionnelles		
		Partenaires Financiers	Montant	Taux
Rénovation de l'Hôtel de Ville	606 590,00€	CD 13 – FDAL 2020	360 000,00 €	59 ,34%
		Etat – DSIL 2020	125 272,00 €	20,66%
		Autofinancement	121 318,00€	20,00%
TOTAL	606 590,00€	TOTAL	606 590,00€	100,00%

- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission n°4 « Finances, gestion du personnel, service public, artisanat, commerce » du 29 janvier 2020.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI le présent exposé et après en avoir débattu,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

POUR 24 CONTRE 00..... ABSTENTION 00.....

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide maximale auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2020 et signer tous documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

## RAPPORT N°DF - 02

**Objet** : Demande de subventions auprès du CD13 – Aide au fonctionnement du MAPE 2020

**Rapporteur** : Karen DOSSETTO

La crèche d'Ensues-la-Redonne est une crèche municipale d'une capacité de 40 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans et est agréée par le Service des Modes d'Accueil de la Petite Enfance de la PMI.

Pour permettre le bon fonctionnement des crèches municipales, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône peut apporter son aide financière à hauteur de 220€ par berceaux pour l'année 2020.

Ainsi, il est proposé de :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour un montant de 8800€ (40 x 220€).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette aide.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission n°4 « Finances, gestion du personnel, service public, artisanat, commerce » du 29 janvier 2020.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI le présent exposé et après en avoir débattu,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

POUR 24 CONTRE 00..... ABSTENTION 00.....

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour le bon fonctionnement des crèches pour un montant de 8800 € (40 x 220€) et signer tous documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

## RAPPORT N°DRH - 01

**Objet** : Actualisation du tableau des effectifs : créations de postes

**Rapporteur** : Michel ILLAC

Par délibération n°2019.12.60 du 5 décembre 2019, le Conseil Municipal approuvait la dernière mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.

Il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'Autorité Territoriale de fixer la liste des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services municipaux et à la carrière des agents lors des avancements de grade d'inscrire au chapitre budgétaire correspondant de l'exercice en cours les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales.

Il s'avère nécessaire de procéder à la création des postes suivants :

Filière administrative :

La création d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

Cet emploi devra être pourvu par un agent de catégorie A, de la filière administrative, au grade d'attaché territorial et la rémunération sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Filière technique :

La création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Cet emploi devra être pourvu par un agent de catégorie C de la filière technique, au grade d'agent de maîtrise et la rémunération sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des agents de maîtrises territoriaux.

Filière culturelle

- Un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet

Cet emploi devra être pourvu par un agent de catégorie C de la filière culturelle, au grade d'adjoint du patrimoine et la rémunération sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des agents de adjoints du patrimoine.

Filière médico-sociale

La création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Cet emploi devra être pourvu par un agent de catégorie C de la filière médico-sociale, au grade d'auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe et la rémunération sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des auxiliaires de puériculture territoriaux.

Il est précisé que :

- Ces créations de postes sont ajoutées au tableau annexé des effectifs du personnel de la collectivité.
- Que la dépense sera prévue au budget communal chapitre 12.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission n°4 « Finances, gestion du personnel, service public, artisanat, commerce » du 29 janvier 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI le présent exposé et après en avoir débattu,**

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

**POUR            24                    CONTRE    00.....                    ABSTENTION    00**

- **Approuve** l'actualisation du tableau des effectifs, telle que définie ci-dessous.

**Actualisation février 2020**

GRADE  Dénomination	NOMBRE DE POSTES		POURVUS	VACANTS	Ratio
	TPS COMPLET	TPS NON COMPLET	Fonctionnaires Contractuels		Prom %
Directeur Général des Services	1	0	0	1	Sans objet
<b>Attaché</b>	2	1	2	1	
Attaché TNC (28h)					
Attaché principal	0	0	0	0	100%
Rédacteur	2	0	1	1	
Rédacteur principal 2ème classe	0	0	0	0	100%
Rédacteur principal 1ère classe	0	0	0	0	100%
Adjoint administratif	5	1	5	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe	6	1	7	0	100%
Adjoint administratif principal 1ère classe	8	0	8	0	100%
Ingénieur	0	0	0	0	
Ingénieur Principal	0	0	0	0	100%
Ingénieur Chef de Classe normale	0	0	0	0	100%
Ingénieur Chef de Classe exceptionnelle	0	0	0	0	100%
Technicien	3	0	2	1	
Technicien principal 2ème classe	2	0	1	1	100%
Technicien Principal 1ère classe	0	0	0	0	100%
<b>Agent maîtrise</b>	5	0	3	2	
Agent maîtrise principal	1	0	0	1	100%
Adjoint technique	10	0	9	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	7	0	5	2	100%
Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	0	1	100%
Chef de service de Police municipale	2	0	2	0	
Chef de service ppal 2ème cl de PM	0	0	0	0	Sans
Chef de service ppal 1ère cl de PM	0	0	0	0	Objet
Gardien-brigadier/ Brigadier de police municipale	4	0	4	0	sans
Brigadier chef Principal de PM	1	0	1	0	Objet
Chef de police	0	0	0	0	
Garde champêtre chef	0	0	0	0	100%
Garde champêtre chef principal	1	0	1	0	100%
Assistant Socio-éducatifs de 2nd classe	0	0	0	0	
Assistant Socio-éducatifs de 1ère classe	1	0	1	0	100%
Assistant Socio-éducatifs de classe exceptionnelle	0	0	0	0	100%
Educatrice de Jeunes Enfants de 2nd classe	1	0	0	1	
Educatrice de Jeunes Enfants de 1ère classe	0	0	0	0	100%
Educatrice de Jeunes Enfants classe exceptionnelle	0	0	0	0	100%
ATSEM Principal de 2ème Classe	1	0	1	0	100%
ATSEM Principal de 1ère Classe	5	0	5	0	100%
Animateur	1	0	1	0	
Animateur Principal 2ème classe	1	0	0	1	100%
Animateur Principal 1ère classe	2	0	1	1	100%
Adjoint d'animation	2	0	1	1	
Adjoint d'animation Principal 2ème CI	2	0	1	1	100%
Adjoint d'animation Principal 1ère CI	0	0	0	0	100%
Assistant conservation	0	0	0	0	
Assistant conservation principal 2ème cl	0	0	0	0	100%
Assistant conservation principal 1ère cl	1	0	1	0	100%
<b>Adjoint du patrimoine</b>	1	0	0	1	
Adjoint du patrimoine Principal de 2ème CI	2	0	2	0	100%
Adjoint du patrimoine Principal de 1ère CI	0	0	0	0	100%
Puéricultrice classe normale	0	0	0	0	
Puéricultrice classe supérieure	0	0	0	0	100%
Puéricultrice hors classe	1	0	1	0	100%
Auxiliaire de puériculture Principal 2ème CI	4	0	4	0	100%
Auxiliaire de puériculture Principal 1ère CI	4	0	3	1	100%
Collaborateur de Cabinet	1	0	1	0	Sans objet
<b>EMPLOI POURVU PAR UN CONTRACTUEL</b>					
<b>TOTAUX</b>	<b>91</b>	<b>3</b>	<b>74</b>	<b>20</b>	

## Rapport ASSO N° 1

**Objet :** Attribution de Subventions aux Associations – acompte

**Rapporteur :** MOHAMED BEHAIRI

Compte tenu du fait que le BP 2020 sera voté lors d'un Conseil Municipal au mois d'Avril 2020, je vous propose de valider des acomptes pour les subventions attribuées aux établissements scolaires pour financer leurs différents projets et versées à l'OCCE.

Les soldes seront versés ultérieurement, après vote en conseil municipal du montant définitif des subventions 2020.

Il est proposé de verser cet acompte comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

ASSOCIATION	MONTANT
OCCE – Projets Ecole Maternelle - Acompte	1 600 €
OCCE – Projets Ecole Elémentaire - Acompte	5 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 100 €</b>

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission n°4 « Finances, gestion du personnel, service public, artisanat, commerce » du 29 janvier 2020.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI le présent exposé et après en avoir débattu,

#### A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

POUR 24 CONTRE 00..... ABSTENTION 00.....

- **Décide** de valider et de verser à un premier acompte à l'OCCE à destination de l'Ecole Maternelle et de l'Ecole Elémentaire tels que définies ci-dessus

## RAPPORT N°DU - 01

**Objet :** Acquisition de la parcelle AC5

**Rapporteur :** Frédéric OUNANIAN

Dans la continuité de sa politique d'acquisitions foncières et de remembrement du territoire communal, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°5 appartenant à M. et Mme LUBRANO.

L'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 7 250m<sup>2</sup> située en zone Ns du PLUI avec un EBC, permettra une meilleure maîtrise foncière en entrée de ville nécessitant un entretien de l'espace boisé attentif, celui-ci étant situé en contre bas d'une zone habitée.

Cette parcelle a été estimée à 4 712,50€, soit 0,65€ le m<sup>2</sup>. Au regard du montant d'acquisition, France Domaine ne se prononce pas.

Ainsi, il est proposé :

1. D'acquérir la parcelle AC5, d'une superficie de 7250m<sup>2</sup> pour 4 712,50€,
2. De prendre à la charge de la commune les frais de notaires (Maître COLONNA)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** le présent exposé et après en avoir débattu,

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

**POUR 24 CONTRE 00..... ABSTENTION 00.....**

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager et concrétiser les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle AC5, d'une superficie de 7250 m<sup>2</sup> pour 4712.50 € et de prendre en charge les frais de notaires

**Le Maire déclare la séance levée à 19h00**

**Le Secrétaire de séance**  
**Sébastien ALARCON**



**Le Maire,**  
**Michel ILLAC**

